

Invitation à soumissionner n° PTD/10/008

Annexe 2 – Conditions à remplir pour la soumission d'une offre, et autres informations complémentaires

A. Conditions à remplir pour la soumission d'une offre

1. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

Acceptation des conditions générales

2. Votre offre pourrait servir de base à un contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre offre est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat qui devra incorporer les Conditions générales de l'OMPI ci-jointes (Annexe 5). Tout contrat négocié avec l'OMPI devra contenir au minimum les clauses obligatoires mentionnées dans les Conditions générales susmentionnées. Dans l'hypothèse où votre entreprise a des questions au sujet de ces clauses obligatoires, lesdites questions devront être soumises en conformité avec le paragraphe Renseignements et questions de l'Annexe 1 – Instructions relatives à la soumission de votre offre.

Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires

3. Le règlement financier et les procédures d'invitation à soumissionner de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent une déclaration dans laquelle ils déclarent que :
 - a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
 - b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
 - c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'invitation à soumissionner ;
 - d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'invitation à soumissionner et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.
4. Par conséquent, l'Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment remplie et signée, devra faire partie de votre offre. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec cette clause.

Validité de l'offre

5. L'offre devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. L'OMPI s'efforcera de sélectionner une entreprise durant cette période.
6. Les frais inhérents à l'élaboration d'une offre et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne seront pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'une invitation à soumissionner.

Exonération fiscale

7. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande.

Disqualification de l'offre

8. Votre offre pourrait être disqualifiée si :
- a) Votre offre est tardive ;
 - b) Votre offre est envoyée par télécopie ;
 - c) Votre offre est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;
 - d) Votre offre n'est pas signée* ;
 - e) Votre offre n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée* ;
 - f) Votre offre n'inclut pas un ou plusieurs autres documents / éléments (tels que échantillons, etc.) demandés formellement dans l'invitation à soumissionner*.

* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre rapidement à l'avertissement de l'OMPI signalant que l'offre ou l'Annexe n'est pas signée, ou qu'un des documents / éléments demandés ne figurent pas dans l'offre.

B. Autres informations complémentaires

Modifications de l'invitation à soumissionner

9. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'invitation à soumissionner de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cette invitation à soumissionner seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Critères d'évaluation

10. L'évaluation des offres reçues sera effectuée sur la base de toutes les informations demandées dans cette invitation à soumissionner et des vérifications effectuées par nos soins sur la base de ces renseignements.
11. Le contrat sera attribué au soumissionnaire qualifié dont l'offre est pour l'essentiel conforme au cahier des charges et aux considérations environnementales figurant dans les documents d'invitation à soumissionner, et qui est considérée comme celle dont le coût est le moins élevé pour l'OMPI.

Conditions du contrat

12. Le contrat sera valable pour une période initiale d'un an, renouvelable par écrit d'année en année jusqu'à un maximum de cinq ans en cas de satisfaction mutuelle.
13. Le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s) sera(ont) considéré(s) fournisseur(s) préférentiel(s) de l'OMPI pour la fourniture d'enveloppes, pendant toute la durée du contrat. Par conséquent, l'OMPI se réserve le droit de procéder à l'achat de tout nouvel article qui viendrait s'ajouter à la liste de cette invitation à soumissionner directement auprès du (des) soumissionnaire(s) sélectionné(s) en procédant, le cas échéant, à des demandes d'offres ponctuelles.
14. L'OMPI ne concède toutefois aucun droit d'exclusivité au(x) soumissionnaire(s) sélectionné(s) et se réserve le droit d'acheter les articles faisant l'objet de cette invitation à soumissionner auprès d'autres entreprises.
15. L'OMPI se réserve le droit de partager le contrat entre plusieurs fournisseurs de la manière qui lui paraît la plus convenable.
16. Il serait souhaitable que le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s) dispose(nt) d'un représentant local pouvant se rendre dans les locaux de l'OMPI, afin de récupérer des modèles d'articles à fournir ou prendre connaissance des marchandises livrées en cas de litige.

Refus de l'offre

17. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec la demande décrite dans ces documents, et de ne retenir aucune des offres reçues.

Annulation

18. Les procédures d'achat de notre Organisation nous autorisent à annuler une invitation à soumissionner à n'importe quel moment avant l'adjudication du contrat. Tous les participants à l'invitation à soumissionner seraient alors informés de cette annulation.